

Conseil Communal de Veytaux

Procès-verbal N°03/2025 de la séance du

Lundi 16 juin 2025 – à 20h00

En la Salle du Conseil communal de Veytaux

Président : M. Béat Grand

Présents : **23 membres**

Excusés : **13 membres**

Mmes/MM : Eric Vizio, Farouk Abdulla, Armin Fuster, Jean-Marc Emery, Lydie Mareda, Silvano Montano, Dany José Alves de Almeida, Pablo Voisard, Francine Jordan, Valérie Pasera, Jean-Luc Puenzieux, Jean-François Petignat, Gabriela Dinklage

Absent : **0 membres**

Mmes/MM :

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 16 JUIN 2025 EST LE SUIVANT :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mai 2025
4. Communications du bureau du Conseil communal
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis
 - a) Relatif à l'adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA) (préavis N° 06/2025)
 - b) Relatif à l'adoption du Règlement concernant la participation aux soins dentaires et orthodontiques (préavis N° 07/2025)
 - c) Relatif à l'adoption du Règlement concernant le subventionnement d'une activité sportive (préavis N° 08/2025)
7. RAPPORT DES COMMISSIONS
 - a) Relatif au rapport de gestion communal 2024 (préavis No 01/2025) et relatif aux comptes communaux 2024 (préavis No 02/2025)
 - b) Relatif aux comptes et à la gestion 2024 de la CIEHL 2024 (préavis No 03/2025)
 - c) Relatif aux comptes 2024 du FCR (préavis No 04/2025)
 - d) Relatif aux comptes 2024 de la CITS (préavis No 05/2025)
8. nomination du bureau du Conseil communal

- a) Présidence et deux vice-présidents
 - b) Deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants
9. Nomination de la commission de gestion et des finances
 10. Motion et interpellation
 11. Questions et propositions individuelles

M. le Président, B. Grand, ouvre la séance à 20h01 en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme la secrétaire municipale adjointe, M. l’Huissier, l’agent de proximité, Mme et M. les scrutateurs, les membres du public.

1. APPEL

M. le Président, B. Grand, annonce l’absence du secrétaire du Conseil Communal. Il propose M. H. Castioni, scrutateur suppléant, comme secrétaire pour la séance à venir. Le conseil accepte cette nomination.

M. le Président, B. Grand, prie le secrétaire de la séance, M. H. Castioni de procéder à l’appel.

M. le Président, B. Grand, le remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

M. le Président, B. Grand, demande s’il y a des modifications à apporter à l’ordre du jour. Sans manifestation de la part du Conseil, il indique qu’il a reçu une interpellation signée par plus de 5 membres. Il propose les modifications des points suivants :

Point 10 : Motions et Interpellation

Point 11 : Question et propositions individuelles

L’ordre du jour modifié tel que proposé est adopté à l’unanimité.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 MAI 2025

M. le Président, B. Grand, demande s'il y a une adjonction ou modification à apporter au procès-verbal de la séance du 5 mai 2025.

Mme V. Schweizer Ronnerström remarque qu’au point 8, il y a deux dates pour la prochaine séance du conseil, le 28 septembre et il est aussi indiqué le 29 septembre.

M. le Président, B. Grand informe qu'il s'agit bien de la date du 29 septembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 5 mai 2025 est accepté, tel que modifié, à l'unanimité, dont une abstention.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le bureau a 4 communications :

M. le Président, B. Grand, informe de la tenue du vernissage de Zoom Artiste le 25.06.2025 à 18h à la maison de commune

Il annonce que le désormais traditionnel 31 juillet au petit port de Veytaux se verra honoré de la présence de ténor et cor des alpes de la dernière fête des vignerons.

Il mentionne également la tenue dès le 3 juillet, des jeudredis au petit port de Veytaux.

Il rappelle qu'il est obligatoire de s'excuser lors d'une absence à une séance du Conseil communal.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, C. Chevalley, informe qu'il y a une communication de la part de M. P. Andler.

M. P. Andler informe que la Municipalité souhaite déposer un préavis d'urgence, concernant le chantier sur la parcelle 243. En effet, sur le chemin de la Planaz, qui se situe en bas de la parcelle, la canalisation d'eau claire a été touchée. La Municipalité souhaite donc profiter du fait qu'il y ait déjà une entreprise de génie civile sur place pour effectuer les travaux de remplacement de ces canalisations qui sont dans un mauvais état. Le préavis d'urgence sera déposé dans le courant de la semaine qui suit cette présente séance.

M. G. Taroni demande s'il s'agit d'un préavis pour les eaux claires ou eaux usées.

M.P. Andler indique qu'il s'agit d'eaux claires.

6. PREAVIS

a) Relatif à l'adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA) (préavis N° 06/2025)

M. le Président, B. Grand, indique que ce préavis sera traité le 2 juillet 2025 par une commission déjà nommée, composée de Mme Blagojevic, Mme Hery et de M. Ruch.

M. L. Sherif informe que le préavis fait plus de 300 pages et qu'il est consultable au greffe.

b) Relatif à l'adoption du Règlement concernant la participation aux soins dentaires et orthodontiques (préavis N° 07/2025)

M. le Président, B. Grand, propose d'avoir une seule commission pour les deux préavis N°07/2025 et N°08/2025, car les séances sont agendées à la même date.

La commission est composée de Mme Blagojevic, M. Taroni et M. Gasser.

La commission est élue à l'unanimité.

c) Relatif à l'adoption du Règlement concernant le subventionnement d'une activité sportive (préavis N° 08/2025)

M. le Président, B. Grand, propose d'avoir une seule commission pour les deux préavis N°07/2025 et N°08/2025, car les séances sont agendées à la même date.

La commission est composée de M. Blagojevic, M. Taroni et M. Gasser

La commission est élue à l'unanimité.

7. RAPPORT DES COMMISSIONS

a) Relatif au rapport de gestion communal 2024 (préavis No 01/2025) et relatif aux comptes communaux 2024 (préavis No 02/2025)

M. S. Thélin lit son rapport.

Les préavis N°01/2025 et N°02/2025 sont acceptés à la majorité avec une abstention.

b) Relatif aux comptes et à la gestion 2024 de la CIEHL 2024 (préavis No 03/2025)

M.N. Martino lit son rapport.

Le préavis N°03/2025 est accepté à l'unanimité.

c) Relatif aux comptes 2024 du FCR (préavis No 04/2025)

M. le Président, B. Grand, en l'absence de Mme Passera et Mme Jordan, demande si la lecture en est demandée.

Aucune demande.

Le préavis N°04/2025 est accepté à l'unanimité.

d) Relatif aux comptes 2024 de la CITS (préavis No 05/2025)

Mme C. Gademann lit son rapport.

Le préavis N°05/2025 est accepté à l'unanimité.

Mme C. Gademann informe que **Mme la Syndique, C. Chevalley**, reprend la présidence de la CITS car la présidence tourne chaque année par ordre alphabétique.

8. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

a) Présidence et deux vice-présidents

PRESIDENCE

M. le Président, B. Grand, informe que nous devons voter pour la nomination des membres du bureaux. Pour la Présidence, une seule personne a manifesté son intérêt, Mme Viviane Schweizer Ronnerström, qu'il a rencontré le 15 mai dernier. Il demande si une autre personne souhaite se porter candidat. Pas de réaction.

M. le Président, B. Grand, propose à Mme V. Schweizer Ronnerström de dire un mot.

Mme. V. Schweizer Ronnerström prend la parole et dit que cette présidence est un défi pour elle, qu'elle fera de son mieux et présente ses liens personnels et familiaux avec la Commune.

M. le Président, B. Grand, propose d'élire Mme Viviane Schweizer Ronnerström par acclamation.

Mme Schweizer Ronnerström est élue, en tant que Présidente, par acclamation.

VICE-PRESIDENT

M. le Président, B. Grand, demande si quelqu'un souhaite se porter volontaire. Pas de réaction. Il informe que par chance, les deux vice-présidents actuels se représentent, M. Hervé Castioni et M. Sylvain Montano. Ils sont réélus par acclamation.

b) Deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants

SCRUTATEURS

M. le Président, B. Grand informe que les deux scrutateurs actuels, M. Koschevnikov et Mme Blagojevic, se portent volontaires. Ils sont réélus par acclamation.

SCRUTATEUR SUPPLEANT

M. le Président, B. Grand, demande si M. C. Imsand souhaite poursuivre son mandat.

M. C. Imsand laisse sa place si quelqu'un souhaite être scrutateur suppléant.

M. le Président, B. Grand. demande si quelqu'un souhaite se porter volontaire, M. G. Augnet et M. S. Thélin se portent volontaire. Ils sont élus par acclamation.

9. NOMINATION DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

M. le Président, B. Grand, informe que la commission est composée de 7 membres. M. S. Thélin quitte la commission et d'autres membres sont aussi prêt à laisser leurs places à d'autres membres. Il demande si quelqu'un souhaite se porter candidat.

Mme P. Hery demande quelle est la charge de travail que cela implique.

M. S. Thélin la renseigne et informe qu'il y a environ 6-7 séances et quelques visites au printemps (Sagrave, SATOM SA).

M. B. Grand et Mme P. Hery se proposent comme membres.

M. le Président, B. Grand, informe que le vote doit se faire en bulletin secret.

Pendant le vote, M. F. Michel demande la parole et demande si le nombre de personne qui compose la commission doit impérativement être de 7, sachant que 3 membres ne se sont jamais présentés aux séances.

M. A. Rey Lescure indique que le règlement, art. 40, mentionne que la commission doit être composée de 7 personnes.

M. C. Imsand demande la parole et se retire de la commission de gestion. Le vote doit être modifié.

M. S. Teklits se représente.

M. le Président, B. Grand, demande aux membres de modifier leurs bulletins et de changer le numéro, soit inscrire Teklits en place de M. Imsand.

Les membres de la commission de gestion sont élus par acclamation. La commission est composée des membres suivants :

Mme S.-G. Dinklage, M. S. Teklits, Mme F. Jordan, M. G. Gatto, M. B. Grand, M. P. Ruch, Mme P. Hery.

M. le Président, B. Grand, remercie les deux membres sortant M. C. Imsand et M. S. Thélin et particulièrement M. S. Thélin pour les rapports des 4 dernières années.

10. MOTION ET INTERPELLATION

Mme A. Ramser lit son interpellation pour une demande de financement pour un abonnement annuel VMCV pour les écoliers.

M. A. Rey Lescure, répond que les subventions accordées continueront à l'être, concernant le surplus, cette motion croise celle de M. S. Thélin et qu'elles seront traitées en septembre.

Mme A. Ramser connaît des familles qui n'ont pas la capacité de payer cette somme en avance et que cela est inégal.

M. A. Rey Lescure indique que ces familles doivent écrire à la Municipalité.

Mme A. Ramser ne connaît pas tout le village et ne doit pas aller faire du porte-à-porte et trouve cela inéquitable, vis-à-vis de ceux qui n'oseraient pas écrire.

Mme la Syndique, C. Chevalley, indique qu'il y a une confusion sur la règle des 2,5 km et que tout enfant à plus de 2,5 km seront remboursés et que ceux qui sont à moins de 2,5 km seront pris en charge par le règlement en cours d'élaboration. Les familles qui rentreront dans les barèmes et pourront être remboursées rétroactivement. Il existe aussi les PC Fam qui couvrent ses dépenses.

Mme A. Ramser remercie pour la réponse mais indique que ces familles devront faire un choix au détriment d'une activité sportive ou d'une autre activité.

Mme la Syndique, C. Chevalley, informe qu'une séance aura lieu le 26 juin avec la Commune de Montreux.

M. L. Sherif informe qu'il y a eu une modélisation d'itinéraire géospatial par un cabinet d'ingénieur. Cela crée un patatoïde qui définit quel enfant rentre ou pas dans le cadre.

Mme A. Ramser les enfants n'ont pas le temps de rentrer à midi. Il faut soit payer un abonnement de bus, soit payer des frais de cantines se montant à CHF 8.50 par jour.

Mme la Syndique, C. Chevalley, indique que la Municipalité n'est pas fermée à l'idée et qu'il faut laisser le temps de faire ce règlement. Les frais spéciaux pourront être examinés au cas par cas pour ne pas laisser des familles dans un gouffre financier.

M. S. Thélin demande si la municipalité peut informer les parents via le site internet de la Commune de Veytaux.

Mme la Syndique, C. Chevalley, indique que l'information circule déjà lors des inscriptions au bureau des écoles.

Mme A. Ramser mentionne que cette information ne circule pas forcément. Seules les familles qui reçoivent l'attestation sont au courant.

M. G. Gatto demande pourquoi ne pas payer l'abonnement à tous les enfants Veytausiens.

M. G. Taroni rappelle que la mention de M. J.-M. Emery à CHF 350.- rejoint celle de Montreux, qui date d'il y a 8 mois avec une demande rétroactive. Si la Municipalité avait posé cette subvention, elle serait en votation ce soir.

M. S. Thélin suggère que le solde de la subvention de la crèche, qui n'a pas été utilisé, soit utilisé pour les abonnements de bus.

Mme A. Ramser demande quel est le délai de réponse.

Mme la Syndique, C. Chevalley, indique que tout sera prêt pour le prochain conseil.

11. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président, B. Grand, ouvre la discussion.

M. I. Rinaldi indique qu'il y a une tradition au mois de septembre pour faire la tournée des alpages, voir les coupes de bois et qui finit aux Rochers de Naye, puis retourne au village. Cette

tradition s'était perdue car plusieurs membres connaissaient bien le sujet mais au vu des nouveaux membres l'idée pourrait revenir. Une date pourrait être fixée avec les membres.

Mme. S. Thélin informe avoir découvert des bacs à fleurs devant la fontaine de la place du village, qui cache la date et encombre le passage. Cela a été dit au jardinier présent ce jour-là. Ces bacs ne sont pas beaux et il aurait été préférable de mettre les fleurs autour de la chèvre.

Mme V. Schweizer Ronnerström informe avoir également été surprise par ces bacs qui ne sont pas jolis. Elle s'est rendue au greffe pour en faire part mais la réponse lui a été faite d'écrire une lettre, chose qu'elle a faite sur place.

Mme la Syndique, C. Chevalley, ne dirait pas moche et laid, mais moins agréable et que sur la place du village cela n'est pas en harmonie avec les autres arrangements floraux. La remarque sera faite au nouveau chef de la voirie. Il était souhaité que le nouveau responsable soit créatif et un point sera fait avec lui.

M. S. Thélin complète qu'il y a le marché du samedi et la place est déjà assez exigüe.

M. G. Taroni est complètement d'accord avec ce qui vient d'être dit et indique que cela sert de marche pied pour aller boire de l'eau.

Mme A. Ramser informe que 4 vis d'une ancienne sculpture sortent du sol au bout de la digue du petit Port et trouve cela assez dangereux.

Mme M. Blagojevic informe que le trottoir qui passe devant les restaurants proches du Château sont souvent encombrés par du mobilier.

M. L. Sherif mentionne qu'il y a déjà eu des soucis par le passé avec la Taverne et le Léman Bae. Une lettre a déjà été envoyée.

M. le Président, B. Grand, demande si la parole est encore demandée et rappel l'apéro prévu en fin de séance.

Mme la Syndique, C. Chevalley, remercie le Président pour ses 2 années de Présidence, que c'était un plaisir de collaborer avec lui. Elle félicite Mme V. Schweizer-Ronnestöm pour sa nomination et remercie le conseil d'avoir accepté les comptes. Elle rappelle les prochaines manifestations qui sont des lieux de rencontre, invite les membres à l'apéritif qui se tient dans la cour du collège et clôture en souhaitant un bel été à toutes et tous.

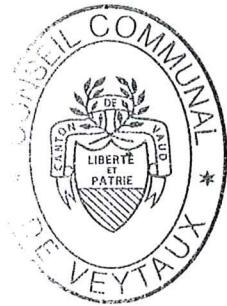
M. le Président, B. Grand, clôt la séance à 20h48.

Prochaines séances du Conseil

29 septembre 2025, 3 novembre 2025 et 8 décembre 2025

Le Président


B. Grand



Le Scrutateur remplaçant


H. Castioni

Fait à Veytaux, le 16 juin 2025